

Note économique

N° 126

MAI - JUIN 2009

**LE PARTAGE DE LA
VALEUR AJOUTEE,
UN ENJEU REVENDICATIF
(A PROPOS DU RAPPORT COTIS)**

la
cgt

Centre confédéral d'études économiques et sociales

S O M M A I R E

Un niveau historiquement bas de la part des salaires dans la valeur ajoutée	3	Une tendance à atténuer la dégradation des inégalités	8
Des pertes considérables pour les salariés	4	Le développement de la précarité et ses conséquences néfastes	9
Une stabilité de la part des salariés qui cache une inégalité croissante	4	Une smicardisation croissante.....	9
Différences considérables entre secteurs et entreprises.....	5	L'idée du partage des profits en trois tiers est infondée	10
Des comparaisons internationales discutables.....	7	Une tendance à minorer les effets de la financiarisation de l'économie	10
Une présentation erronée et dangereuse des cotisations sociales.....	7	Pour la CGT, trois priorités dégagent d'une lecture alternative du rapport Cotis	11
Une justification de la précarité et des exonérations de cotisations sociales patronales.....	8		

Le « rapport Cotis » a été commandé par le président de la République à J.-P. Cotis, directeur général de l'Insee, suite au « sommet social » du mois de février.

Les cinq organisations syndicales représentatives de salariés, le Medef, la CGPME et l'UPA ont été sollicités sur le plan et les deux premières versions du projet de rapport. Ils n'en sont ni concepteurs ni rédacteurs.

Le rapport est un produit des services de l'Insee, avec l'aide de l'OCDE (dont JP Cotis était directeur du département économique avant d'occuper ses fonctions actuelles). Des institutions et chercheurs ayant travaillé sur le sujet n'ont été ni associés ni auditionnés.

Ce rapport rassemble un ensemble de données en séries longues, dont certaines n'existent même pas dans les autres pays. Cela montre l'utilité et la nécessité d'un service public de statistiques. Or, ce système et ses moyens sont à présent menacés par les décisions du gouvernement.

Ce rapport conforte la CGT dans son opinion : il y a des problèmes majeurs d'utilisation et de partage de la valeur ajoutée en France :

- un niveau historiquement bas de la part des salaires dans la valeur ajoutée et un manque à gagner important pour les salariés ;
- une forte croissance des profits distribués qui n'a permis ni une relance de l'investissement productif, ni un accroissement du taux d'emploi ;
- l'explosion des plus hautes rémunérations avec pour contrepartie la précarité et une smicardisation pour une majorité de salariés

Les constats du rapport sont accompagnés de commentaires souvent biaisés. C'est pourquoi dans son communiqué daté du 6 mai 2009, la CGT précise qu'il ne s'agit pas d'un diagnostic partagé, qu'elle ne

partage pas la présentation et l'interprétation qui sont faites des constats dressés dans ce rapport.

Le désaccord fondamental porte sur les présupposés idéologiques sous-jacents. La filiation avec la synthèse néo-classique - qui considère le travail comme un coût qu'il faudrait réduire-, traverse tout le rapport, qu'il s'agisse de l'emploi, des salaires, des cotisations sociales...

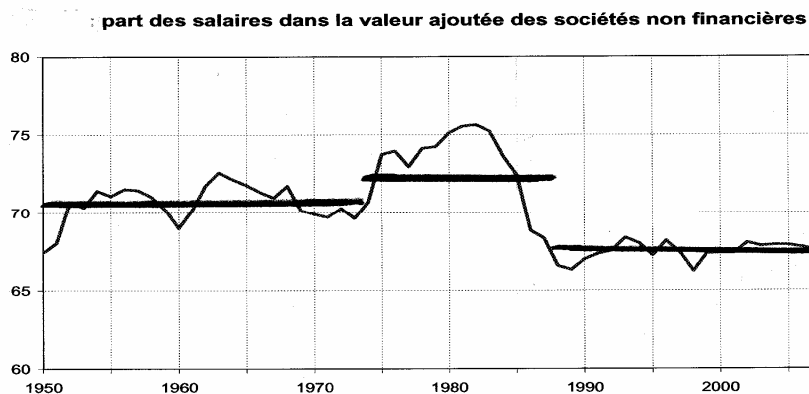
Un niveau historiquement bas de la part des salaires dans la valeur ajoutée

Dans les sociétés non financières, principale référence du rapport, la part des salaires dans la valeur ajoutée (cette dernière est une mesure des revenus du travail et du capital), était de l'ordre de 70 % dans les années 1950-1970 ; elle est remontée à plus de 75 % en 1982 pour descendre ensuite à 67 % en 1989. Depuis, elle oscille autour de ce niveau.

Les explications du rapport pour la montée et la baisse de la part des salaires dans la valeur ajoutée sont discutables : la hausse des années 1973-1982 s'expliqueraient par les deux « chocs pétroliers »¹ et l'indexation des salaires. La suppression de celle-ci aurait ramené la part des salaires à son « niveau d'équilibre ».

Cette explication n'est pas partagée. Si la hausse du prix du pétrole était l'explication, sa baisse, ce qu'on appelle « contre-choc » pétrolier, aurait dû produire l'effet inverse. Par ailleurs, l'ajustement via les prix à la consommation s'est produit immédiatement, alors que la baisse de la part des salaires a duré plusieurs années. Enfin, ces facteurs jouaient aussi dans les autres pays, sans que la part des salaires y diminue.

¹ Cette expression est utilisée dans la littérature économique dominante pour camoufler les vraies causes de la crise de longue durée débutée à la fin des années 1960.



Des pertes considérables pour les salariés

En focalisant sur la période récente de stabilité, le rapport minimise le fait majeur qu'aujourd'hui la part des salaires dans la valeur ajoutée est de 3 points inférieure aux années 1950-1960, sans parler de l'année 1982.

En termes de revenu national actuel, cela représente une perte pour les salariés de l'ordre de 60 milliards d'euros par an rien que par rapport aux années 1950-1960. C'est plus de deux fois le plan de relance du gouvernement, qui est de 26 milliards d'euros sur deux ans.

Si les salariés avaient cette somme à leur disposition, ils consommeraient davantage, ce qui est positif pour l'emploi, l'investissement et l'activité économique, surtout dans cette période de crise et de l'insuffisance de la demande adressée aux entreprises.

Ces évolutions sont à l'origine de l'insuffisance chronique de la demande salariale qui est un facteur de la faiblesse de l'activité économique en France, avec ses corollaires la faiblesse de l'emploi et de l'investissement productif et la financiarisation de l'économie. Ce problème est totalement ignoré dans le rapport.

Selon le rapport puisque le taux de croissance économique est faible en France, Autrement dit, puisqu'on ne crée pas suffisamment de valeur ajoutée, on ne

peut pas en distribuer davantage aux salariés. Cet argument n'est pas valable.

On ne crée pas suffisamment de valeur ajoutée en France pour deux raisons :

- la demande salariale, qui résulte du partage de la valeur ajoutée, n'est pas suffisamment dynamique. En augmentant la part des salaires dans la valeur ajoutée on dynamisera la demande et donc la machine économique ;
- la façon dont on produit la valeur ajoutée n'est pas suffisamment efficace, d'où des prélèvements lourds sur la valeur ajoutée au profit des capitaux.

Il s'agit donc à la fois d'accroître la taille du gâteau, c'est-à-dire de créer plus de valeur ajoutée, de le produire plus efficacement et de rendre son partage plus favorable aux salariés.

Une stabilité de la part des salaires qui cache une inégalité croissante

Il faut préciser que cette stabilité apparente depuis une vingtaine d'années cache en fait une forte inégalité entre les salariés. Au cours de ces années, la part des 10 % les mieux rémunérés dans la valeur ajoutée a augmenté d'environ un point.

De plus, dans ces calculs, la masse salariale intègre une partie de l'intéressement et de la participation. Ces

formes de rémunération dont bénéficient surtout les plus hauts salaires, sont en forte progression et représentent aujourd'hui 1,5 % de la valeur ajoutée.

La prise en compte de ces facteurs permet de relativiser le constat fait dans le rapport, et médiatisé par ailleurs, concernant la stabilité du partage de la valeur ajoutée.

Différences considérables entre secteurs et entreprises

La part des salaires dans la valeur ajoutée varie considérablement selon les secteurs d'activité. Ce constat est à l'origine de la proposition CGT de la modulation des taux de cotisations sociales patronales².

Le rapport fournit des éléments dans ce domaine. Ainsi, la masse salariale représente 31 % de la valeur ajoutée dans les activités immobilières (la part la plus faible) et 81 % dans la construction (la part la plus élevée).

Part de la rémunération dans la valeur ajoutée selon le secteur

en %	Part de la masse salariale dans la valeur ajoutée	Poids du secteur dans la valeur ajoutée totale des SNF*	Poids dans la masse salariale des SNF
Agricole	69	1	1
Industrie	62	35	33
Construction	81	7	8
Commerce	63	18	17
Transport	70	8	8
Activités immobilières	31	4	2
Services aux entreprises	78	20	23
Services aux particuliers	72	7	8

Champ et sources : SNF, fichiers BRN-RSI, Insee, 2006

* SNF : Sociétés non financières

² Voir « Les propositions de la CGT pour une réforme des cotisations sociales dites 'patronales' », *Note économique*, n° 73, septembre 2003.

Le partage de la valeur ajoutée dans les sociétés non financières et dans le reste de l'économie

La baisse de la part des salaires dans la valeur ajoutée représente aujourd'hui pour les salariés un manque à gagner de 60 mds € par an par rapport aux années 1950-1960.

Pour ce calcul, nous avons généralisé le cas des sociétés non financières (SNF) en extrapolant leur cas à l'ensemble de l'économie.

Le PIB, qui est la somme des valeurs ajoutées, est d'environ 2 000 mds €. Nous avons donc : $2\,000 \times 3\% = 60$.

Il est possible que ce calcul soit critiqué de deux façons :

1/ Les calculs de l'Insee pour les années 1950-1960 ne seraient pas suffisamment précis. Ils auraient une « marge d'incertitude importante ».

Notre réponse :

Il faut être clair : soit les statistiques et les méthodes statistiques ont un sens, soit elles n'en ont pas. On ne peut pas dire qu'elles ont un sens seulement lorsqu'elles nous arrangent.

En l'occurrence, ici, les calculs de l'Insee, y compris sur la période 1950-1960, sont faits par des experts et sur des bases scientifiques solides.

2/ Les chiffres de la part des salaires dans la valeur ajoutée (70 % dans les années 1950-1960, 75 % en 1982 et 67 % depuis 1990) concernent les seules SNF.

La valeur ajoutée (VA) des SNF est de l'ordre de 1 000 mds €. Sur cette base, le « manque à gagner » pour les salariés serait de 30 mds € et non de 60 mds €.

Notre réponse

1. Tout d'abord, remarquons que 30 mds € n'est pas une somme non négligeable ; c'est quand même plus que le plan de

relance du gouvernement qui est de 26 mds € sur deux ans et qui porte sur l'ensemble de l'économie.

2. Il ne faut pas limiter l'analyse aux seules SNF. Il faut raisonner en termes de l'ensemble de l'économie, car la question du partage de la VA se pose aussi à ce niveau et ses effets se voient aussi sur l'ensemble de l'économie (demande globale adressée aux entreprises...).

En effet, les SNF ne sont pas un îlot en totale autarcie par rapport au reste de l'économie. Ce qui se passe dans les SNF a un effet sur le reste de l'économie et *vice versa*. Les évolutions des deux sont liées entre elles.

Logiquement, il n'est donc pas erroné de généraliser le cas des SNF.

Politiquement, il est important de ne pas limiter l'analyse aux seules SNF, car dans le reste de l'économie il y a aussi des salariés (dans les entreprises individuelles, dans la fonction publique...).

3. Pour simplifier les choses, nous avons fait l'hypothèse que ce qui se passe dans les SNF exprime le comportement moyen du reste de l'économie.

Cette hypothèse se défend et les données du rapport Cotis ne la contredisent pas.

En dehors des SNF, quelles sont les autres principales composantes de l'économie du point de vue des relations salariales ?

Nous avons 4 grandes catégories :

a) Les sociétés financières (banques, assurances...)

Contrairement aux SNF, la part des salaires dans la valeur ajoutée de ce secteur augmente. Mais le rapport Cotis précise que le calcul de la VA dans ce secteur est conventionnel, donc pas suffisamment fiable.

b) Les entreprises individuelles

Contrairement à ce que le terme d'entreprise individuelle laisse entendre, cette catégorie comprend des entreprises qui ont aussi des salariés.

De plus, certaines de ces entreprises sont liées aux SNF par le biais des pratiques comme la sous-traitance, etc.

Par conséquent, l'hypothèse que les évolutions dans ce secteur soient proches de celles des SNF n'est pas impertinente.

c) Les indépendants

Une partie des indépendants ont aussi des relations avec les SNF. C'est surtout le cas des ex-salariés devenus indépendants, qui travaillent comme sous-traitants dans des conditions plus ou moins proches de celles des salariés.

d) Enfin, nous avons la fonction publique au sens large

Le partage de la VA n'a pas de sens à proprement parler dans ce secteur. Conventionnellement, la VA de ce secteur est égale aux salaires (traitements) et aux frais de fonctionnement (équipements et autres).

Ceci posé, la question salariale reste un enjeu important dans ce secteur, à la fois pour les salariés concernés et pour le reste de l'économie.

Il convient de souligner que selon le rapport Cotis, même dans le cadre de ces calculs conventionnels, la part des salaires dans la VA diminue dans ce secteur, ce qui atteste de l'insuffisance de l'évolution salariale dans le secteur.

Par ailleurs, on peut avancer l'hypothèse que dans ce secteur, comme dans le reste de l'économie, la rémunération des hauts fonctionnaires aurait augmentée plus vite, comme le confirme par exemple la hausse du salaire des ministres.

Des comparaisons internationales discutables

Le rapport compare aussi l'évolution du partage de la valeur ajoutée en France et dans les autres pays.

Méthodologiquement, ce genre de comparaison est délicat. Par exemple, elle ne tient pas compte de la diversité des systèmes de protection sociale.

Selon le rapport, alors que la part des salaires est stable en France, elle diminue dans les autres pays. Ce constat a été largement médiatisé et risque de l'être davantage après la présentation officielle du rapport.

Il faut préciser que d'autres données publiées, par des organismes comme le FMI, et la Banque des règlements internationaux, ne confirment pas ce constat. En dépit de notre demande, ces travaux ne sont même pas cités. Les explications techniques pour ce refus (différence de champ et de méthodologie) ne sont pas convaincantes.

Même en faisant référence aux comparaisons internationales du rapport, on peut en avoir une autre lecture. Ces données confirment que si elle est en retard par rapport à certains pays dans des domaines comme la recherche-développement et l'innovation, la France est en revanche une pionnière de la baisse de la part des salaires dans la valeur ajoutée.

Une présentation erronée et dangereuse des cotisations sociales

En dépit des précautions qu'il prend, et des améliorations apportées grâce aux interventions des organisations syndicales, le rapport a une tonalité somme toute négative à l'endroit des cotisations sociales. Il innove en introduisant la notion de « *salaire superbrut* ». Cette présentation empêche de voir les cotisations sociales (parts salarié et

employeur confondues) comme du salaire socialisé, et notre système de protection sociale comme un choix de société fondé sur les solidarités entre et intergénérationnelles.

Les cotisations sociales sont montrées du doigt pour expliquer la faiblesse du salaire net. Certes, sous l'insistance des organisations syndicales, le rapport évoque les effets vertueux des contreparties de ces cotisations -par exemple le rôle positif du système de protection sociale pour atténuer les inégalités des vœux de vie. Mais cela ne règle pas le problème.

Le rapport cherche à expliquer deux constats apparemment contradictoires : la stabilité de la part des salaires dans la valeur ajoutée et la faiblesse de salaire net. Il attribue ce décalage à la hausse des cotisations sociales.

Il est vrai que le taux de cotisation des salariés a presque triplé en 20 ans ; pendant cette période, la part des employeurs a stagné, alors qu'elle augmentait auparavant. Il y a là un choix politique qui a été opéré au détriment des salariés. Ce point est totalement négligé dans le rapport.

Plus grave encore, le rapport risque de créer une confusion dangereuse. Tout conduit à croire que pour améliorer leur salaire net et leur pouvoir d'achat, les salariés auraient intérêt à cotiser moins. La formule sarkozienne de « *travailler plus pour gagner plus* » refait ainsi peau neuve sous une autre forme.

Cotiser moins pour gagner plus! Voilà ce que nous risquons d'entendre dorénavant.

Mais si pour gagner plus, les salariés avaient intérêt à cotiser moins, qui financeraient alors les retraites, la maladie, les allocations ? Poussée à l'extrême, cette vision justifie le démantèlement de notre système de protection sociale pour établir un autre où le salarié ne cotiserait pas à la Sécurité, mais devrait se débrouiller personnellement, par exemple pour sa retraite en plaçant son épargne dans un fonds de pension.

Une justification de la précarité et des exonérations de cotisations sociales patronales

Le rapport focalise sur la productivité du travail, alors que le vrai problème est bien la faiblesse de la productivité du capital, avec son corollaire une forte exigence de rentabilité financière surtout à court terme en lien avec la globalisation financière. Certes, le rapport évoque dans un encadré et au passage les « *comptes de surplus* », mais l'analyse qui traverse le rapport est fondée sur la vision classique de la seule productivité du travail.

Le rapport ignore l'enjeu systémique du partage primaire de la valeur ajoutée entre le travail et le capital. Ce qui pèse sur l'emploi, les salaires et le potentiel de croissance économique, ce ne sont pas les cotisations sociales mais bien les prélèvements opérés sur les richesses créées par le travail au profit du capital.

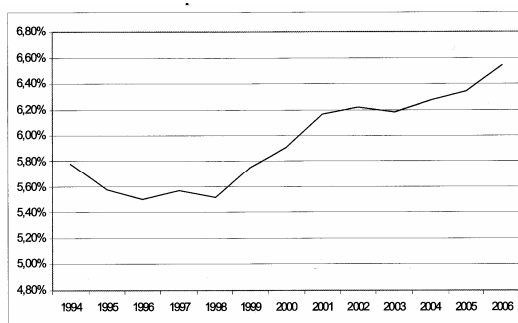
Le rapport considère implicitement que le Smic serait un obstacle pour l'emploi des personnes non qualifiées. A partir de cette vision erronée (voir le point suivant) il justifie la politique d'exonération de cotisations sociales patronales.

Cette même vision conduit aussi à une justification de la précarité au nom de l'emploi, alors que les données du rapport mettent en évidence la nocivité de la précarité en termes de dynamisme des salaires et des inégalités sociales.

Une tendance à atténuer la dégradation des inégalités

Le rapport met en évidence la forte progression des hauts salaires et aborde la question des inégalités salariales, ce qui est appréciable. Ainsi, en 2006, les 1 % de salariés à temps complet les mieux rémunérés (130 000 individus), disposent d'un salaire brut d'environ 120 000 euros par an, soit cinq fois le salaire de ceux qui se trouvent au milieu de l'échelle (salaire médian). Les 0,1 % les mieux rémunérés gagnent environ 300 000 euros par an, soit treize fois le salaire médian. Et encore, ces chiffres n'intègrent pas des avantages comme les stock-options dont profitent largement ces catégories. Il faut aussi souligner que dans ces chiffres, seule une partie de l'intéressement et de la participation soumise aux cotisations est prise en compte.

Part des 0,1 % des salaires les plus hauts dans la masse salariale totale



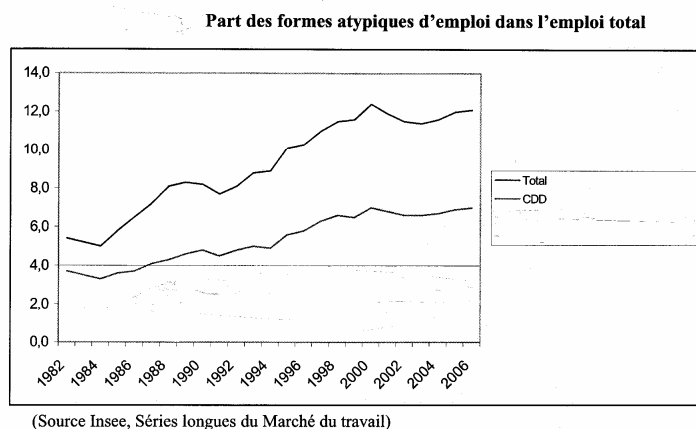
Si le rapport attribue la faiblesse du salaire net à la hausse des cotisations sociales, il ne dit rien en revanche sur les pertes occasionnées pour la Sécurité sociale du fait des exonérations dont bénéficie ce type de rémunération (ces pertes sont évaluées par la Cour des comptes à plus de

6,5 milliards d'euros par an). Il ne dit rien non plus sur le fait que ce sont essentiellement les dirigeants d'entreprises et les plus hauts salaires qui bénéficient de ces avantages.

Le développement de la précarité et ses conséquences néfastes

Le rapport met aussi en lumière la responsabilité des emplois précaires (CDD, intérim, contrats aidés...) dans la faiblesse du revenu salarial. Leur part dans l'emploi total a plus que doublé passant de moins de 6 % en 1982 à plus de 12 % actuellement.

La forte progression de ce type d'emploi pèse effectivement sur le revenu des individus qui n'ont pas d'emploi à temps complet sur l'année ; ils occupent soit des emplois à temps partiel, soit des emplois à temps complet mais à durée déterminée, soit une combinaison des deux.



Une smicardisation croissante

Le rapport montre également que les salariés se trouvant au milieu de l'échelle des salaires se voient distancés par les hauts salaires et rattrapés par les smicards. Ce dernier aspect est attribué aux « fortes hausses du Smic ».

L'appréciation portée sur le Smic correspond en fait à la vision classique du marché du travail. Le rapport n'explique pas pourquoi les hausses du Smic sont jugées comme étant fortes. Implicitement, il stipule que la productivité des smicards est faible. Cette explication est totalement critiquable. En effet, l'un des problèmes de l'économie française est que les individus, surtout les jeunes relativement plus qualifiés sont recrutés au niveau du Smic. La politique d'exonération de cotisations sociales patronales a accentué cette tendance. Il est donc erroné d'établir une équivalence entre le Smic et la faiblesse de la productivité du travail.

Paradoxalement, lorsqu'il s'agit des secteurs à haute intensité capitaliste où généralement la main d'œuvre qualifiée est plus abondante et où la productivité apparente du travail est élevée, le rapport considère qu'il est « normal » que la part des salaires dans la valeur ajoutée y soit plus faible.

Si les salariés se trouvant au milieu de l'échelle des salaires se voient rattrapés par les smicards, ce n'est pas parce que le Smic progresse trop vite. Il doit augmenter en des proportions encore plus importantes. Ce « rattrapage » s'explique par le fait que la hausse du Smic n'est pas transmise aux autres échelons de salaires. Il en résulte automatiquement un accroissement du nombre de salariés se trouvant au voisinage du Smic.

Cela explique le fait que la moitié des salariés gagnent moins de 1 550 euros par

mois. Ce montant correspond au plafond au-dessus duquel il n'a y plus d'exonération de cotisations sociales patronales.

Si les données présentées dans le rapport confirment une tendance à de la dégradation de l'inégalité salariale en France, les commentaires tendent à l'atténuer, surtout dans une perspective internationale.

Il faut cependant souligner que le rapport reconnaît le rôle positif du système de la protection sociale pour atténuer les inégalités des niveaux de vie. Il est regrettable que ce constat ne soit pas suffisamment valorisé.

L'idée du partage des profits en trois tiers est infondée

Au sommet social du mois de février, M. Sarkozy a lancé l'idée de partager les profits en trois tiers à égalité entre actionnaires, investissements et salariés (intéressement, participation).

L'affaiblissement du potentiel productif avec des effets négatifs sur l'emploi et les revenus.

Il faut donc dans la valeur ajoutée, augmenter la part des salaires (c'est le partage primaire de la valeur ajoutée), et dans les profits, accroître la part qui va à l'investissement en réduisant celle du capital (c'est le partage secondaire de la valeur ajoutée).

Une tendance à minorer les effets de la financiarisation de l'économie

Les données du rapport mettent en évidence l'explosion des dividendes versés aux actionnaires. Selon le rapport, ces dividendes représentent actuellement 25 % de l'excédent brut d'exploitation. Le pourcentage est important, mais la réalité est hélas plus préoccupante. Car ce chiffre

Selon le rapport, environ 7 % des profits vont aux salariés et 36 % aux détenteurs du capital. Ces données confirment que l'idée de partage des profits en trois tiers est totalement infondée et erronée.

L'enjeu principal demeure le partage primaire de la valeur ajoutée entre le travail et le capital. Faire croire aux salariés qu'ils auraient intérêt à ce que l'entreprise ait plus de bénéfices pour ensuite en distribuer une partie aux salariés, c'est de la tromperie.

Cette idée cache en fait l'opposition à la hausse des salaires. Avec cette idée, la rémunération des salariés dépendra de celle du capital et sera, de plus, aléatoire, flexible.

Par ailleurs, les données du rapport confirment que les actionnaires ont d'ores et déjà droit à 36 % des profits tels que définis dans le rapport, soit près d'un tiers. Si l'idée de M. Sarkozy était appliquée, l'arbitrage porterait entre l'investissement et l'intéressement. Or, la baisse de l'investissement est synonyme de

correspond aux flux nets, c'est-à-dire au solde des dividendes perçus et versés par les entreprises.

Il aurait été plus judicieux de ne pas focaliser sur les flux nets, car l'accroissement des dividendes perçus par les sociétés non financières est un aspect de la financiarisation de l'économie. Précisément, l'un des faits marquants de l'évolution récente de l'économie française aura été l'accumulation des actifs financiers plus rentables à court terme au détriment des investissements productifs, dont on voit aujourd'hui les conséquences désastreuses pour l'économie, pour l'emploi et le pouvoir d'achat. La présentation du rapport ne permet pas de tracer cette évolution, elle-même traduisant le changement du mode de financement des entreprises.

Au milieu des années 1980, on est passé d'un mode de financement fondé principalement sur l'endettement et les

crédits bancaires, à un autre mode fondé sur les marchés financiers. Les entreprises ont augmenté le recours aux marchés financiers et se sont désendettées. De plus, elles ont profité de la baisse des taux d'intérêt. Ces facteurs ont conduit à une baisse des charges d'intérêt, surtout relativement à la valeur ajoutée et à l'excédent brut d'exploitation. Inversement, les dividendes versés aux actionnaires ont explosé. Lorsqu'on fait la somme des charges d'intérêts versés aux créanciers et les dividendes versés aux actionnaires, on constate que dans l'ensemble les prélèvements effectués sur les entreprises au profit des détenteurs de capitaux (créanciers et actionnaires), autrement dit le coût global de financement, ont fortement augmenté.

Le rapport banalise ces évolutions et les considère comme un « *assainissement des comptes* » des entreprises, ce qui n'est pas à déplaire au Medef.

Cette négligence s'observe aussi dans la façon dont le rapport traite la trésorerie des entreprises. Celle-ci est présentée plutôt comme une épargne de précaution, alors que dans les faits, au moins une partie de ces sommes est placée dans les produits financiers au détriment sans doute de l'investissement productif.

Pour la CGT, trois priorités dégagent d'une lecture alternative du rapport Cotis

Telle qu'il est construit, le rapport risque de nourrir une présentation biaisée favorable aux souhaits du patronat et du gouvernement qui s'opposent aux revendications des salariés : a) la part des salaires dans la valeur ajoutée est stable en France depuis une vingtaine d'années alors qu'elle diminue partout ailleurs ; b) la précarité joue un rôle négatif sur le revenu salarial mais elle a comme effet positif l'accroissement de l'emploi ; c) dans l'ensemble, les inégalités salariales sont atténuées en France, la forte hausse des très hauts salaires ne concernant qu'une

proportion minime de salariés, alors que ça se dégrade dans les autres pays.

Une telle présentation et les conclusions qui en découlent sont inadmissibles.

Les constats dressés dans le rapport permettent au contraire une autre lecture, opposée à celle qui est déjà médiatisée et qui risque de l'être davantage après sa remise officielle au président de la République.

Les constats du rapport confortent les trois priorités dégagées par la CGT pour répondre aux exigences portées par les salariés dans les luttes actuelles.

1°) Pour revaloriser le travail et améliorer le pouvoir d'achat, il faut avant tout augmenter les salaires. L'enjeu principal porte sur le partage primaire de la valeur ajoutée entre le travail et le capital. Faire croire aux salariés qu'ils auraient intérêt à ce que l'entreprise ait plus de bénéfices pour ensuite en distribuer une partie aux salariés, c'est de la tromperie. D'où l'enjeu d'une relance de la négociation salariale avec le conditionnement des aides publiques à la conclusion d'accords dans les entreprises et les branches.

2°) Il est indispensable d'instaurer une sécurité sociale professionnelle comme une stratégie de lutte contre la précarisation des emplois et pour la qualification de toutes les catégories de salariés.

3°) Pour combattre les inégalités qui augmentent de nouveaux, il faut engager une réforme fiscale visant surtout à supprimer le bouclier fiscal et à rétablir la progressivité de l'impôt sur le revenu en créant notamment de nouvelles tranches d'impôt pour les hauts revenus■